



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au CFU. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le CFU :

- ✓ Est établi en fin d'exercice par le Maire,
- ✓ Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- ✓ Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- ✓ Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- ✓ La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- ✓ La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le comptable public, puisque les rapprochements sont automatisés.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultats

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	107 114,77€
Dépenses de fonctionnement	95 834,65€
Résultats de l'année 2024	11 280,12€

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services de la commune notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux taxes payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **44 685,77€** (soit 46,7% des dépenses).

On observe toutefois une hausse par rapport à 2023 (34 980,88€) dû notamment à :

- ✓ Au flux +13%
- ✓ A l'entretien de la commune en régie (agent technique municipal) +90%
- ✓ A l'entretien des bâtiments +36%
- ✓ A l'élagage des platanes 3 360,00€
- ✓ Aux procédures judiciaires +111%
- ✓ Aux impôts et taxes +65%

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à **27 172,60€** pour l'année 2024. Elles étaient de 20 015,28€ en 2023. L'évolution s'explique par la présence de l'agent technique sur une année complète et un agent d'entretien sur 7 mois.

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions aux associations. Ces charges s'élèvent à **17 662,49€**. (18 528,44€ en 2023). Cette baisse est à imputer aux indemnités des élus.

4) Les charges financières (chapitre 66)

Représentent les intérêts des emprunts. Un seul emprunt en cours qui correspond à l'aménagement de la mairie actuelle. Le montant des intérêts est de **1 103,47€** pour 2024 (1 272,21€ en 2023).

5) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Correspondent aux attributions de compensation. En 2024, **3 873,80€** identique à 2023 (3 874,00€).

6) Les dotations aux amortissements (chapitre 68)

Correspondent à l'amortissement du photocopieur. En 2024, **1 336,52€** contre 1 820,00€ en 2023.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA2023	CA 2024	Variation
011	Charges à caractère général	34 980,88€	44 685,77€	+27,7%
012	Charges de personnel	20 015,28€	27 172,60€	+35,7%
65	Autres charges de gestion courante	18 528,44€	17 662,49€	-4,7%
66	Charges financières	1 272,21€	1 103,47€	-13,2%
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
68	Dotations aux amortissements	1 820,00€	1 336,52€	-26,6%
014	Atténuation de produits	3 874,00€	3 873,80€	0
TOTAL		80 490,81€	95 834,65€	+19%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- ✓ Produits des services
- ✓ Impôts et taxes
- ✓ Dotations et subventions
- ✓ Autres produits de gestion
- ✓ Produits financiers
- ✓ Produits exceptionnels

1) Les produits des services (chapitre 70)

D'un montant de **3 156,55€** en 2024 (3 480,00€ en 2023).

Les produits proviennent principalement de la location du terrain pour les antennes relais.

2) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les recettes liées à la collecte des impôts locaux : **54 540,28€** en 2024. (52 833,02€ en 2023). La hausse provient de l'augmentation des valeurs locatives décidées par l'Etat.

3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

53 183,90€ en 2024 contre 46 286,00€ en 2023. La hausse est due à la dotation des aménités (biodiversité).

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant est de **3 428,30€** en 2024 contre 30,38€ en 2023. L'écart provient du remboursement par notre assurance des frais d'avocat.

5 Les produits financiers (chapitre 76)

Il s'agit d'arrondis, de **0,74€** en 2024 contre 0,7

4€ en 2023.

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA2023	CA 2024	Variation
70	Produits des services	3 480,00€	3 156,55€	-9,3%
73	Impôts et taxes	52 833,02€	54 540,28€	3,2%
74	Dotations et subventions	46 286,00€	53 183,90€	+14,9%
75	Autres produits	30,38€	3 428,30€	
76	Produits financiers	0,74€	0,74€	
TOTAL		102 630,14€	107 114,77€	+4,4%

2. La section d'investissement

2.1 Résultats

Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	22 924,75€
Dépenses d'investissement	43 510,24€
Résultats de l'année 2024	-20 585,49€

Résultat antérieur reporté : 13 321,82€

Déficit à reporter au budget primitif 2025 : -7 263,67€

Solde des restes à réaliser : - 29 975,30 €

Résultat cumulé final (déficit) = - 37 238,97€

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Un seul emprunt en cours lié à la rénovation de la maison communale. Remboursement du capital en 2024 de **4 667,81€** pour 5 371,24€ en 2023.

2) Chapitres 20 et 21

Les principaux investissements réalisés en 2024 pour un montant de 38 842,43 € sont les suivants :

- ✓ Panneaux de signalisation
- ✓ Ecran
- ✓ Aménagement local technique
- ✓ Aménagement aire intergénérationnelle
- ✓ Equipement matériel agent technique
- ✓ Travaux cimetière de St Martin d'Urbens (restauration croix et engazonnement)
- ✓ Aménagement sentier pédagogique
- ✓ Frais d'étude projet rénovation bâtiment

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 36 246,57 €. Elles comprennent :

1) Les recettes réelles :

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **5 984,92€** (chapitre 13) qui émanent de l'Etat et du Département.
- Du FCTVA de l'année N-1 pour un montant de **1 201,63€**.
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **12 496,18€**.
- De la taxe d'aménagement pour un montant de **2 085,50€**

2) Les recettes d'ordre

Elles représentent des écritures comptables pour un montant de 1 336,52€ (amortissements)

3. Les données synthétiques du CFU – Récapitulatif

COMMUNE DE LARROQUE - COMMUNE DE LARROQUE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	92 923,18	77 109,00
	Recettes réalisées (1)	B	22 924,75	107 114,77
	Restes à réaliser	C	22 960,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	106 245,00	165 165,95
	Dépenses réalisées (1)	E	43 510,24	95 834,65
	Restes à réaliser	F	52 935,30	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-20 585,49	11 280,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	13 321,82	88 056,95
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-7 263,67	99 337,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-29 975,30	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-37 238,97	99 337,07
				62 098,10

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre